REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT

Séance du 22 novembre 2024
Délibération n°2024-62

L'an deux mille vingt quatre, le 22 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 13 novembre 2024.

Objet : Maison partagée : subvention : installation d'un monte escaliers.

Pour accéder aux 2 chambres supérieures de la maison partagée, il est souhaitable de s'équiper d'un monte escaliers. Le coût est de 4 518.57 € TTC, celui-ci serait financé à hauteur de 50% par la CARSAT.

L'estimatif de l'opération est de 4 518.57 € HT :
Le financement sollicité est le suivant :

- CARSAT : 2 259.28 €
- Fonds propres : 2 259 29 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'opération et son plan de financement et autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la CARSAT et à engager l'auto financement sur le budget 2025 de la maison partagée.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 26 NOV. 2024
et publication le 26 NOV. 2024